

Formation en Apprentissage

Code diplôme: 320 334 20

Code RNCP: 14892

Niveau de Sortie : BAC+2 120.

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications).

Objectifs : A l'issue de la formation le titulaire du BTS Tourisme sera capable de:

- Développer des produits et circuits touristiques
- Organiser et gérer des événements
- Suivre une clientèle en Français et en langues étrangères



Entreprises d'accueil : Office de tourisme, hôtel de luxe, remontées mécaniques, musées, agence de voyage, centre de vacances ou de congrès, autocariste, camping 5 étoiles.

Prérequis :

- Age : jusqu'à 29 ans révolus
- Niveau d'entrée : Titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel
- Motivation à exercer le métier visé

Modalités d'inscription :

- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou du Cerfa P2S

Rythme de l'apprentissage :

Durée du contrat: 2 ans modulables en fonction du positionnement.

En moyenne :

- 2,5 jours au CFA
 - 2,5 jours en entreprise
- Vacances scolaires pour s'adapter au tourisme en entreprise.

Durée de la Formation :

- 1350 heures (sur 2 ans)

Les débouchés :

- Chef de produits touristiques
- Conseiller voyage
- Guide accompagnateur
- Agent de réception

Sup'Sallanches

ECS-La Campus – Lycée St Joseph

390, rue du colonney – BP 119 – 74700 SALLANCHES
Tel: 04 50 58 89 98

Mail: sup@ecs-sallanches.fr

SIRET 529 801 078 000 13 - CODE NAF 8531Z

Modalités financières :

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 8 400€

Rémunération de l'apprenti.

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).



Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2020				
Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27%	43%	53%	100 %
2ème année	39%	51%	61 %	100 %
3ème année	55%	67%	78 %	100 %

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Aide financière de l'apprenti (sous conditions) :

- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs

Les + de Sup' Sallanches

- Une formation de proximité et personnalisée
- Un réseau d'entreprises partenaires
- Des plannings adaptés aux spécificités des entreprises de la Vallée de l'Arve (période en entreprise en fin de semaine et sur une grande partie des vacances scolaires)
- Des locaux récents et adaptés aux exigences du monde professionnel
- Un bureau des étudiants
- Des formateurs issus du monde de l'entreprise



Restauration sur place / Foyer avec terrasse & vue sur le Mt Blanc / Salles de cours équipées / Espace numérique / Salle de conférence / Accès par les bus scolaires du Sivom Pays du Mt Blanc / Gare de Sallanches à 5mn / Parking gratuit sur le campus.

Sup' Sallanches
ECS- Le Campus -Lycée St Joseph

390, rue du colonney – BP 119 – 74700 SALLANCHES

Tel: 04 50 58 89 98

Mail : sup@ecs-sallanches.fr

SIRET: 529 801 078 000 13 - CODE NAF 8531Z



www.sup-arve.com
www.ecs-sallanches.fr

